afiph EMPLOI COMPÉTENCES
www.afiph.org

20,rue Leconte de Lisle
38029 Grenoble Cedex
Tél. : 04 58 55 21 70
Courriel : emploicompetences@afiph.org
www.afiph-emploi-competences.org

#Emploi Accompagné dispositif national

Dispositif Emploi Accompagné

Un accompagnement d'une durée indéterminée.
Un accompagnement qui vise l'embauche et l'intégration au sein d'une équipe de travail.

Un suivi individualisé et intensif vers et dans l'emploi par des professionnels expérimentés.
Une interface entre le salarié et l'entreprise mobilisable à tout moment.

Un retour ou une mise en emploi dans les 3 à 12 mois suivant l'entrée dans le dispositif.

LE CONTENU DU DISPOSITIF

LE DEA, POUR QUI ?

- Dispositif accessible aux bénéficiaires de la RQTH sur Orientation de la MDA.
- Avoir + de 16 ans et être volontaire pour trouver un emploi.
- Être en situation de déficience intellectuelle.

LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- Permettre un accès sécurisé au marché du travail
- Accompagner le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de travail.
- Proposer une interface entre le salarié et l'entreprise afin de répondre à leurs questions.
- Accompagner l'adaptation du poste de travail pour permettre la pleine expression des compétences du collaborateur en situation de handicap.

COMMENT ENTRER DANS LE DISPOSITIF

4 étapes successives :	Quels acteurs :
Remplir une fiche de renseignement et la renvoyer au conseiller emploi accompagné.	conseiller emploi du SPE, bénéficiaire lui-même ou proche aidant
Entretiens pour présenter le dispositif, vérifier la réponse aux critères d'éligibilité et monter, en accord avec le futur bénéficiaire le dossier de demande d'entrée. Elaborer la synthèse des besoins et du profil du bénéficiaire. Présentation par le conseiller de la synthèse auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie.	Conseiller du DEA
Validation/Invalidation de l'entrée dans le dispositif après présentation en équipe technique pluridisciplinaire.	Maison Départementale de l'Autonomie
Signature de la charte d'engagement réciproque définissant les modalités de l'accompagnement au regard du projet du bénéficiaire.	Bénéficiaire et conseiller du DEA

V1.17082022

LA MÉTHODOLOGIE DU DISPOSITIF

PRÉPARATION À L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

- Elaborer ou conforter le projet en fonction des attentes de la personne.
- Concevoir les outils nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à une insertion durable en emploi. L'objectif est de trouver un emploi dans les 3 à 12 mois après l'entrée dans le dispositif.

L'ACCOMPAGNEMENT AU TRAVAIL

- Mise en œuvre de prestations de soutien définies en complément du contrat de travail pendant toute la durée du contrat et/ou sur sollicitation de la personne accompagnée.
- Des rencontres tripartites régulières et systématiques entre l'employé, l'employeur et le conseiller DEA.

2 MODALITÉS D'INTERVENTION

1. ACCOMPAGNEMENT INTENSIF ET RENFORCÉ VERS L'EMPLOI (3 À 12 MOIS)

ENTRETIENS INDIVIDUELS

- Pour élaborer le bilan professionnel
- Pour travailler et définir le projet d'emploi
- Pour identifier et mettre en œuvre les besoins de formation.

ELABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL

- Accompagnement renforcé et individualisé à l'élaboration et la mise en œuvre du projet professionnel.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL

- Optimisation des outils de recherche d'emploi
- Information sur les mesures existantes en matière d'emploi.
- Accompagnement à l'analyse des opportunités d'emploi du territoire et au ciblage d'entreprises.

2. ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ DANS L'EMPLOI

APPUI AU BÉNÉFICIAIRE

- Accompagner la personne tout au long de la démarche de maintien en emploi via des entretiens individuels selon le besoin.
- Réaliser les observations de poste en lien avec les capacités cognitives et fonctionnelles de la personne.

APPUI À L'EMPLOYEUR

- Présentation à l'employeur de l'environnement facilitateur de la personne en lien avec l'emploi.
- Observation et analyse de la situation de travail
- Propositions d'aménagements en lien avec les besoins de la personne accompagnée.
- Entretien réguliers avec les responsables hiérarchiques de l'entreprise.

NOS CERTIFICATIONS

La Région Auvergne-Rhône-Alpes — Qualiopi processus certifié — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante: **Actions de formation**

VOTRE CORRESPONDANT TERRITORIAL

Ismaël SYLLA

07 64 87 99 17

ismael.sylla@afiph.org

NOUS CONTACTER

Tel: 04 58 55 21 70
emploicompetences@afiph.org
Afiph Emploi Compétences
20, rue Leconte de Lisle
38029 Grenoble Cedex

Afiph Emploi Compétences/DCT/septembre 2018